
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 1er avril 2025 à 19 h 30
777, boul. Marcel-Laurin

CA25 08 0118

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 1^{er} avril 2025, à 19 h 30. Cette séance est diffusée et également disponible en ligne.

Sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem
Vana Nazarian

Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen
Annie Gagnier

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire du conseil d'arrondissement.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA25 08 0119

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2025.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tel que soumis, l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2025.

ADOPTÉ.

CA25 08 0120

Soumis les procès-verbaux des séances ordinaire du 4 mars 2025 et extraordinaire du 10 mars 2025 du conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tels que soumis, les procès-verbaux des séances ordinaire du 4 mars 2025 et extraordinaire du 10 mars 2025 du conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA25 08 0121

La première période des questions du public a lieu de 19 h 38 à 20 h 22.

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

<u>Personne(s) présente(s)</u>	<u>Sujet(s) d'intervention</u>
S. Wakfie	Parc Gohier - terrain de tennis – absence de surveillance cause des nuisances et du bruit très tôt le matin.
A. Ackad	Q1. Y a-t-il un rapport disponible concernant les inondations du 9 août dernier? Q2. Quel est le statut du dossier concernant le bassin de rétention Leduc? Sera-t-il construit?
A. Derlukiewicz	Stationnement privé.
A. Gates	Parc Gohier - parc à chiens – beaucoup d'activités bruyantes y ont lieu – plus de surveillance nécessaire dans le parc pour contrôler les nuisances.
R. Chambers	Sécurité des cyclistes sur le boulevard Henri-Bourassa – l'utilisation des voies réservées aux autobus est la meilleure solution pour protéger les cyclistes étant donné l'absence de trottoirs au niveau de l'autoroute 13.

<u>Question(s) soumise(s) virtuellement</u>	<u>Sujet(s) d'intervention</u>
N. Saad	Q1. Mise à jour du développement de la rue des Pyrénées demandée. Q2. Y aura-t-il une école ou un projet résidentiel sur le terrain vacant? Q3. Est-ce que la clôture qui sépare les commerces sur le boulevard Marcel-Laurin des résidences de Bois-Franc sera prolongé jusqu'à la rue des Équinoxes et quels sont les échéanciers pour la réalisation des travaux?
A. Karaartinian	Est-ce que les véhicules électriques peuvent utiliser les voies prioritaires qui n'indiquent pas un véhicule électrique?
C. Napier	L'installation d'une clôture est-elle requise lorsqu'un citoyen installe une piscine hors terre sur un terrain privé, si la piscine répond aux critères établis dans le règlement numéro RCA08-08-0001, article 3.12.1?
A. Hammal	Le feu de circulation à l'intersection des boulevards de la Côte-Vertu et Cavendish direction vers l'ouest est invisible de loin.
A. El Mallah	Est-ce que c'est possible de rénover le terrain de soccer qui se trouve au parc Roman-Zytynsky à l'intersection des boulevards Jules-Poitras et Deguire?

CA25 08 0122

Présentation du rapport d'activités du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal, pour le mois de mars 2025.

Après avoir pris connaissance du rapport, le conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA25 08 0123

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

CONSIDÉRANT que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

- CONSIDÉRANT que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;
- CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie plus sain et des politiques qui protègent le public;
- CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le mois d'avril **Mois de la jonquille** et encourage les citoyens de Saint-Laurent à poser un geste significatif au cours du mois pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé, ce premier jour d'avril deux mille vingt-cinq.

CA25 08 0124

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

- CONSIDÉRANT qu'en 1970, le 22 avril a été décrété *Jour de la Terre* par le sénateur américain Gaylord Nelson et que cet événement a pour but d'encourager les citoyens à mettre sur pied des projets de sensibilisation à l'environnement;
- CONSIDÉRANT que le *Jour de la Terre* est aujourd'hui reconnu comme l'événement environnemental populaire le plus important au monde;
- CONSIDÉRANT que le *Jour de la Terre* s'est donné pour mission d'améliorer l'environnement en favorisant la participation et en aidant les entreprises, les institutions et les individus à poser des actions concrètes afin de faire face aux enjeux environnementaux;
- CONSIDÉRANT que le *Jour de la Terre* invitera les entreprises, les institutions et les individus à prendre conscience de la problématique des changements climatiques, de la pollution atmosphérique et de l'importance d'agir dans le secteur du transport pour diminuer la production de gaz à effet de serre.
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 22 avril 2025, **Jour de la Terre**, et j'encourage toute la population à poser quotidiennement des gestes significatifs qui nous permettront de retrouver un état d'harmonie collective avec notre environnement.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce premier jour d'avril de l'année deux mille vingt-cinq.

CA25 08 0125

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

- CONSIDÉRANT que l'UNESCO a choisi le 23 avril afin de rendre un hommage mondial au livre et à ses auteurs, et d'encourager chacun, en particulier les plus jeunes, à découvrir le plaisir de la lecture et à respecter l'irremplaçable contribution des créateurs au progrès social et culturel;
- CONSIDÉRANT que sans les écrivains et les auteurs, il n'y aurait pas de littérature, car ce sont ceux qui font fructifier leur talent et leur créativité en s'investissant de façon intensive pour nous offrir des œuvres remplies d'émotion et d'évasion;

- CONSIDÉRANT que les droits d'auteur sont non pas une récompense ou une prime, mais bien une rémunération pour leurs efforts et leur travail, que les auteurs devraient recevoir de plein droit et sans avoir à se battre pour faire reconnaître ce droit;
- CONSIDÉRANT qu'il est de plus en plus facile grâce à l'Internet d'avoir accès aux œuvres littéraires et de télécharger un texte, un poème ou une nouvelle diffusée sur une page Web, sans que cela ne rapporte nécessairement à leur auteur;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 23 avril 2025, **Journée mondiale du livre et du droit d'auteur.**
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé, ce premier jour d'avril deux mille vingt-cinq.

CA25 08 0126

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

- CONSIDÉRANT l'importance de la contribution du bénévolat au mieux-être de la population;
- CONSIDÉRANT que le thème de l'édition 2025 de la Semaine de l'action bénévole est « *Le bénévolat fait des vagues* » qui confirme le lien étroit entre le bénévolat et l'empathie. Ce lien profondément humain est au cœur de l'amélioration du bien-être des gens et de la résilience des collectivités;
- CONSIDÉRANT qu'à Saint-Laurent, l'action bénévole est présente dans tous les secteurs d'activités tels que loisirs, action sociale et vie économique;
- CONSIDÉRANT que le conseil de Saint-Laurent désire reconnaître et remercier tous les bénévoles qui œuvrent au sein de la communauté;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 27 avril au 3 mai 2025, Semaine de l'action bénévole, sous le thème « *Le bénévolat fait des vagues* ».
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé, ce premier jour d'avril deux mille vingt-cinq.

CA25 08 0127

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

- CONSIDÉRANT que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu en 1995 de tenir une semaine consacrée à la protection civile afin de promouvoir des activités qui permettent d'accroître la capacité des personnes et des collectivités à faire face aux catastrophes majeures;
- CONSIDÉRANT l'importance d'accroître la sensibilisation du public à l'égard de la préparation individuelle aux situations d'urgence;
- CONSIDÉRANT que nous pouvons réduire les risques et atténuer les conséquences d'une catastrophe si nous sommes bien préparés.
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 4 au 10 mai 2025, **Semaine de la sécurité civile.**
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce premier jour d'avril de l'année deux mille vingt-cinq.

CA25 08 0128

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

- CONSIDÉRANT que le *Mois du jardin* vise à sensibiliser les résidents et les résidentes de Saint-Laurent à l'importance des jardins publics et privés, à leur utilité pour la biodiversité, à leurs avantages pour la santé, au bien-être et à l'esthétique qu'ils apportent et à la promotion de la gestion de l'environnement;
- CONSIDÉRANT que la troisième édition du *Mois du jardin*, tenue en 2024, a remporté un grand succès auprès de la population;
- CONSIDÉRANT que Saint-Laurent a adopté en 2021 son *Plan d'urgence climatique* et que celui-ci comprend un axe intitulé *Protéger la biodiversité et s'adapter aux changements climatiques* visant à mettre en place des initiatives en lien avec la biodiversité et l'agriculture urbaine;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame par la présente le mois de mai 2025, comme étant le **Mois du jardin** à Saint-Laurent.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce premier jour du mois d'avril deux mille vingt-cinq.

CA25 08 0129

Soumis sommaire décisionnel numéro 1255485007 afin d'octroyer un contrat pour des travaux de plantation, d'arrosage et d'entretien des arbres dans le cadre des objectifs du Plan de foresterie urbaine de l'arrondissement de Saint-Laurent 2025-2029 - Soumission 25-20834.

ATTENDU que le nom des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRES	PRIX
9190-8673 Québec inc. (Les entreprises Rose Neige)	779 674,22 \$
Pépinière jardins 2000 inc.	808 101,79 \$
Terrassement technique Sylvain Labrecque inc.	844 678,21 \$
Orange paysagement inc.	874 160,67 \$
Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée	1 068 117,75 \$
7574479 Canada inc.	1 140 414,03 \$
Construction Urbex inc.	1 152 216,21 \$

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à **9190-8673 Québec inc. (Les entreprises Rose Neige)**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de plantation, d'arrosage et d'entretien des arbres dans le cadre des objectifs du Plan de foresterie urbaine de l'arrondissement de Saint-Laurent 2025-2029, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **779 674,22 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 25-20834;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA25 08 0130

Soumis sommaire décisionnel numéro 1255485008 afin d'octroyer un contrat pour la réalisation de travaux arboricoles cycliques, ponctuels et d'urgence sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2025 – Soumission 25-20804.

ATTENDU que le nom des soumissionnaires et les prix soumis par ceux-ci sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE – Lot 1	PRIX
3087-5520 Québec inc. (Émondage Martel)	857 270,85 \$
Arbre NB Inc.	874 097,44 \$
Arboriculture de Beauce	1 671 350,18 \$

SOUSSIONNAIRE – Lot 2	PRIX
3087-5520 Québec inc. (Émondage Martel)	373 818,22 \$
9125-1991 Québec inc.	624 756,90 \$
Arboriculture de Beauce	654 673,40 \$

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer le contrat à **3087-5520 Québec inc. (Émondage Martel)**, plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 1 et 2, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **1 231 089,07 \$**, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres 25-20804;
- 2.- D'autoriser une dépense de **39 666,37 \$**, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **1 270 755,44 \$** pour la réalisation de travaux arboricoles cycliques, ponctuels et d'urgence sur le territoire de l'arrondissement pour l'année 2025. Ce contrat est valide jusqu'au 31 décembre 2025 avec la possibilité de prolongation d'une année pour chacun des lots;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA25 08 0131

Soumis sommaire décisionnel numéro 1255485006 afin d'octroyer un contrat pour des services d'entretien des systèmes d'irrigation, pour l'année 2025 – Demande de prix 25-503.

ATTENDU que le nom des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRES	PRIX
Irriglobe inc.	57 446,11 \$
Dagenais irrigation inc.	90 860,55 \$

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer le contrat à la firme **Irriglobe inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **57 446,11 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de la demande de prix 25-503;
- 2.- D'autoriser une dépense de **2 872,31 \$**, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **60 318,42 \$** pour des services d'entretien des systèmes d'irrigation, pour l'année 2025;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA25 08 0132

Soumis sommaire décisionnel numéro 1255485004 afin d'octroyer un contrat pour la réfection de la surface du terrain de soccer numéro 10 du parc Marcel-Laurin et pour des travaux ponctuels de remise à niveau en 2025 - Soumission 25-20873.

ATTENDU que le nom des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRES	PRIX
Pelouse Santé inc.	167 466,52 \$
Irriglobe inc.	329 966,12 \$

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à **Pelouse Santé inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection de la surface du terrain de soccer numéro 10 du parc Marcel-Laurin et pour des travaux ponctuels de remise à niveau en 2025, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **167 466,52 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 25-20873;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA25 08 0133

Soumis sommaire décisionnel numéro 1255485005 afin d'octroyer un contrat pour l'entretien et la réfection des terrains de soccer et de football, pour la période d'avril à décembre 2025 – Soumission 25-20814.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix soumis par celui-ci sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	PRIX
Pelouse santé inc.	166 632,31 \$

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer le contrat à la firme **Pelouse santé inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **166 632,31 \$**, taxes incluses. Ce contrat offre aussi la possibilité d'obtenir deux périodes de prolongations, soit pour les années 2026 et 2027, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres 25-20814;
- 2.- D'autoriser une dépense de **24 994,85 \$**, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **191 627,16 \$** pour l'entretien et la réfection des terrains de soccer et de football, pour la période d'avril à décembre 2025;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA25 08 0134

Soumis sommaire décisionnel numéro 1250069001 relatif à l'octroi d'un contrat pour des travaux de réfection des installations aquatiques et du chalet du parc de Saint-Laurent – Soumission 24-011.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRES	MONTANTS
9282-0786 Québec inc. (Groupe DCR)	9 060 170,27 \$
Construction Larco inc.	9 257 787,00 \$
Norgéreq ltée	9 367 013,26 \$
Media construction	9 380 000,00 \$
Procova inc.	9 414 153,00 \$
Construction Di Paolo inc.	9 472 661,49 \$
Groupe Céleb inc.	9 497 797,31 \$
Construction CPB inc.	9 516 059,65 \$
Charex inc.	9 897 576,88 \$
Construction Genfor ltée	9 941 888,26 \$

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **9282-0786 Québec inc. (Groupe DCR)** le contrat, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **9 060 170,27 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 24-011;
- 2.- D'autoriser une dépense de **1 359 025,54 \$**, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense de **413 910,00 \$**, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4.- D'autoriser une dépense de **11 450 \$**, non taxable, à titre de frais incident payable au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;
- 5.- D'autoriser une dépense totale de **10 833 105,81 \$**, taxes incluses, en faveur de 9282-0786 Québec inc. (Groupe DCR) pour des travaux de réfection des installations aquatiques et du chalet du parc de Saint-Laurent – Soumission 24-011;
- 6.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA25 08 0135

Soumis sommaire décisionnel numéro 1255542006 afin d'octroyer un contrat pour des services de nettoyage et de siphonnage des installations aux Ateliers municipaux pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2027 – Soumission 25-506.

ATTENDU que le nom des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRES	PRIX
Services environnementaux Clean Harbors Québec, inc.	66 395,76 \$
Pompage express M.D. inc.	84 503,70 \$
D.E. environnement	97 804,63 \$

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à **Services environnementaux Clean Harbors Québec, inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des services de nettoyage et de siphonnage des installations aux Ateliers municipaux pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2027, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **66 395,76 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission 25-506;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA25 08 0136

Soumis sommaire décisionnel numéro 1256140003 relatif à une dépense pour la surveillance des travaux de réaménagement de la rue Decelles, entre l'avenue Sainte-Croix et le boulevard Décarie et pour leur contrôle qualitatif - Entente-cadre 1640537.

ATTENDU que le projet de réaménagement de la rue Decelles a pour objectif d'augmenter la superficie de l'espace public dédié aux piétons afin de promouvoir la marche et transformer les rues en lieux de rencontre dynamiques, reflétant l'identité des quartiers et stimulant leur vitalité.

ATTENDU que le budget de l'entente-cadre 22-002 impliquant la firme WSP Canada inc. est épuisé;

ATTENDU qu'afin d'assurer la continuité du volet surveillance et dans le but de diminuer les coûts, il est impératif d'octroyer un contrat gré à gré avec la firme WSP Canada inc. considérant qu'elle a déjà réalisé les plans et devis de ce même projet;

ATTENDU que l'entente-cadre 1640537 avec la firme Artelia Canada inc. est toujours active.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer un contrat de gré à gré pour un montant maximal de **111 971,83 \$**, taxes incluses, en faveur de **WSP Canada inc.**, pour la surveillance des travaux de réaménagement de la rue Decelles, entre l'avenue Sainte-Croix et le boulevard Décarie, le budget de l'entente-cadre 22-002 étant épuisé;
- 2.- D'autoriser une dépense n'excédant pas la somme de **61 605,33 \$**, taxes incluses, en faveur d'**Artelia Canada inc.** pour le contrôle qualitatif - Entente-cadre 1640537;
- 3.- D'imputer les dépenses conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA25 08 0137

Soumis sommaire décisionnel numéro 1256140002 relatif à une dépense pour la conception, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres ainsi que pour la surveillance des travaux de réfection des terrains de tennis au parc Hartenstein - Entente-cadre 1671088.

ATTENDU que les terrains de tennis du parc Hartenstein sont très sollicités par les résidents et qu'ils présentent un état de détérioration élevé qui nécessite des travaux de rajeunissement;

ATTENDU qu'afin d'offrir aux citoyens, des terrains de pratique de bonne qualité, l'arrondissement planifie la réalisation de travaux de réfection des deux terrains de tennis et la mise aux normes de l'éclairage existant du parc Hartenstein.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, LE MAIRE ALAN DESOUSA AYANT DÉCLARÉ UN INTÉRÊT :

- 1.- D'autoriser une dépense n'excédant pas la somme de **144 449,99 \$**, taxes incluses, en faveur de **Stantec experts-conseils Itée**, conformément à l'entente-cadre 1671088;
- 2.- D'autoriser une dépense de **14 445,00 \$**, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **158 894,99 \$** en faveur de **Stantec experts-conseils Itée** pour la conception, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres ainsi que pour la surveillance des travaux de réfection des terrains de tennis au parc Hartenstein - Entente-cadre 1671088;

- 4.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA25 08 0138

Soumis sommaire décisionnel numéro 1256140001 relatif à une dépense pour la conception, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux de remplacement des modules de jeux pour enfants et d'installation d'un mur d'escalade au parc Saint-Laurent - Entente-cadre 1671076.

ATTENDU que le projet de remplacement des modules de jeux est prévu au Plan directeur de développement de l'arrondissement;

ATTENDU que le mur d'escalade « Montréal grimpe » a été retenu, en 2023, comme projet lauréat, dans le cadre de la 2^e édition du budget participatif de la Ville de Montréal;

ATTENDU que le « Budget participatif de la Ville de Montréal » vise à financer des projets issus de propositions citoyennes, choisis par la population et qui contribuent à améliorer la qualité de vie des quartiers.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense n'excédant pas la somme de **192 444,01 \$**, taxes incluses, en faveur de **IGF Axiom inc.**, conformément à l'entente-cadre 1671076;
- 2.- D'autoriser une dépense de **19 244,40 \$**, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **211 688,41 \$** en faveur de **IGF Axiom inc.**, pour la conception, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux de remplacement des modules de jeux pour enfants et d'installation d'un mur d'escalade au parc Saint-Laurent – Entente-cadre 1671076;
- 4.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA25 08 0139

Soumis sommaire décisionnel numéro 1258336001 visant à autoriser des dépenses de 212 652,01 \$, en faveur de IGF Axiom inc. pour la surveillance et la gestion des travaux de construction d'infrastructures municipales (entente-cadre 1671076) et de 137 935,68 \$, en faveur de Groupe ABS inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux (entente-cadre 1640539).

ATTENDU que l'arrondissement désire retenir les services professionnels de firmes d'ingénierie pour effectuer la surveillance et la gestion des travaux de construction d'infrastructures municipales et de contrôle qualitatif des matériaux, le tout, dans le cadre de la réalisation de la phase no.3 du projet résidentiel Cité Midtown;

ATTENDU que le promoteur assumera la totalité des coûts, comme spécifié tel que décrit à la résolution CA20 080395 adoptée par le conseil d'arrondissement le 27 août 2020 (sommaire décisionnel 1208336002);

ATTENDU que les services professionnels décrits au sommaire décisionnel permettront de s'assurer de la qualité des travaux, selon les exigences des plans et devis et les normes de la Ville.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense n'excédant pas la somme de **212 652,01 \$**, taxes incluses, en faveur de **IGF Axiom inc.** pour la surveillance et la gestion des travaux de construction d'infrastructures municipales, conformément à l'entente-cadre 1671076;
- 2.- D'autoriser une dépense n'excédant pas la somme de **137 935,68 \$**, taxes incluses, en faveur de **Groupe ABS inc.** pour le contrôle qualitatif des matériaux, conformément à l'entente-cadre 1640539;

3.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA25 08 0140

Soumis sommaire décisionnel numéro 1256619002 relatif à une dépense additionnelle pour des services professionnels d'évaluation environnementale, d'étude géotechnique et de caractérisation environnementale des sols, dans le cadre des travaux de remplacement du revêtement synthétique de surface de la demi-lune ouest de la piste d'athlétisme Ben-Leduc au parc Marcel-Laurin, conformément à l'entente-cadre 1639734.

ATTENDU la résolution numéro CA24 080263 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 8 octobre 2024, octroyant un contrat à la firme Solmatech inc. pour des services professionnels d'évaluation environnementale, d'étude géotechnique et de caractérisation environnementale des sols, dans le cadre des travaux de remplacement du revêtement synthétique de surface de la demi-lune ouest de la piste d'athlétisme Ben-Leduc au parc Marcel-Laurin, conformément à l'entente-cadre 1639734;

ATTENDU que le mandat du laboratoire consistait, entre autres, à effectuer des forages à l'emplacement choisi pour cet ouvrage et que le résultat de ceux-ci a démontré que la profondeur de la nappe phréatique qui y est observée ne respecte pas la profondeur requise;

ATTENDU que les sommes prévues initialement sont insuffisantes pour effectuer les activités supplémentaires nécessaires pour se conformer aux normes requises.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de **36 040,03 \$** (contrat : **61 929,18 \$**, contingences : **45 329,41 \$**), taxes incluses, en faveur de **Solmatech inc.**, pour des services professionnels d'évaluation environnementale, d'étude géotechnique et de caractérisation environnementale des sols, dans le cadre des travaux de remplacement du revêtement synthétique de surface de la demi-lune ouest de la piste d'athlétisme Ben-Leduc au parc Marcel-Laurin, conformément à l'entente-cadre 1639734.
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA25 08 0141

Soumis sommaire décisionnel numéro 1250299007 visant à accorder une contribution financière au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à la démarche de Revitalisation urbaine intégrée du quartier Hodge-Place Benoit ainsi qu'une seconde contribution financière en soutien à la démarche de Revitalisation urbaine intégrée du quartier Chaméran-Lebeau, pour l'année 2025; à approuver les conventions qui s'y rattachent et à en autoriser la signature par le directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU qu'en 2025, un budget de 152 800 \$ provenant de la base budgétaire du Service de la diversité et de l'inclusion sociale est octroyé pour soutenir les actions du Comité local de revitalisation, dans le cadre du Plan de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Hodge-Place Benoit;

ATTENDU que l'arrondissement soutient la démarche de RUI du quartier Hodge-Place Benoit en accordant un montant de 47 000 \$ pour l'année 2025;

ATTENDU qu'en 2025, un budget de 128 300 \$ provenant de la base budgétaire du Service de la diversité et de l'inclusion sociale est octroyé pour soutenir les actions du Comité local de revitalisation, dans le cadre du Plan de Revitalisation urbaine intégrée du secteur Chaméran-Lebeau;

ATTENDU que le Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent, seule table de concertation locale, constitue le partenaire idéal pour cette démarche, compte tenu de sa connaissance fine du milieu et de sa capacité à mobiliser divers acteurs susceptibles de contribuer à un changement sur le plan social et communautaire;

ATTENDU que les contributions financières accordées pour l'année 2025 permettront de poursuivre la mise en œuvre des plans d'actions concertés des démarches de la Revitalisation urbaine intégrée des quartiers Hodge-Place Benoit et Chameran-Lebeau.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une contribution financière de 199 800 \$ au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent en soutien à la démarche de Revitalisation urbaine intégrée du quartier Hodge-Place Benoit, pour l'année 2025;
- 2.- D'accorder une contribution financière de 128 300 \$ au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent en soutien à la démarche de Revitalisation urbaine intégrée du quartier Chameran-Lebeau, pour l'année 2025;
- 3.- D'approuver les conventions qui s'y rattachent;
- 4.- D'autoriser le directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer lesdites conventions;
- 5.- D'imputer les dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA25 08 0142

Soumis sommaire décisionnel numéro 1256275004 visant à approuver une convention de services pour la gestion des jardins communautaires de l'arrondissement par l'organisme VertCité et à autoriser une dépense maximale annuelle de 19 867,68 \$, taxes incluses, pour la durée de l'entente, soit pour les années 2025, 2026 et 2027, le tout représentant une somme totale de 59 603,04 \$, taxes incluses.

ATTENDU que l'octroi d'une contribution financière à l'organisme VertCité pour les années 2025, 2026 et 2027 totalisera une somme de 59 603,04 \$ et que le paiement de cette contribution sera réparti également sur les trois années, le tout pour un montant annuel de 19 867,68 \$;

ATTENDU que la convention de services proposée à VertCité consiste, entre autres, à assurer la gestion du programme des jardins communautaires municipaux se déroulant à compter du mois de mars jusqu'au mois d'octobre de chaque année, en plus d'offrir des ateliers horticoles aux citoyens;

ATTENDU que la Direction régionale de santé publique de Montréal (DRSP) considère que l'accès aux jardins communautaires et collectifs contribue à la sécurité alimentaire des individus et des familles, en donnant accès à des fruits et des légumes frais et nutritifs, à faible coût;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver une convention de services pour la gestion des jardins communautaires de l'arrondissement par l'organisme VertCité;
- 2.- D'autoriser une dépense maximale annuelle de 19 867,68 \$, taxes incluses, pour la durée de l'entente, soit pour les années 2025, 2026 et 2027, le tout représentant une somme totale de 59 603,04 \$;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA25 08 0143

Soumis sommaire décisionnel numéro 1250299004 visant à accorder un soutien financier de 1 241 176 \$, pour une durée de 4 ans, à divers organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (ci-après MESS-Ville 2024-2029), à approuver les projets de conventions s'y rattachant et à autoriser le directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer lesdites conventions.

ATTENDU que le 21 juin 2024, le gouvernement du Québec dévoilait son 4^e plan d'Action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 2024-2029 « Mobiliser. Accompagner. Participer », où il s'engage à poursuivre et à bonifier les Alliances pour la solidarité et l'élaboration par la Ville de Montréal du Cadre de référence 2025-2029 Agir ensemble;

ATTENDU que du 11 décembre 2024 au 10 février 2025, l'arrondissement a lancé un appel à projets et que dix-sept demandes de soutien financier, représentant la somme globale de 2 777 701 \$, ont été déposées par quinze organismes *dans le cadre de la convention MESS-Ville 2024-2029*;

ATTENDU que pour donner suite aux recommandations du comité de sélection qui a évalué les projets selon les critères déterminés dans la convention MESS-Ville 2024-2029, le budget disponible de 1 241 176 \$ a été réparti entre les organismes mentionnés ci-après;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 241 176 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux:

Organisme	Projet	Période	Montant accordé
Accueils au cœur de l'enfance	Agir ensemble pour les enfants de Norgate	2025-2026	40 000 \$
		2026-2027	40 000 \$
		2027-2028	40 000 \$
		2028-2029	40 000 \$
Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent	Zéro Gaspillage, 100 % partage	2025-2026	45 000\$
		2026-2027	45 000 \$
		2027-2028	45 000 \$
		2028-2029	45 000 \$
Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent	Opération Sac à dos	2025-2026	13 600 \$
		2026-2027	14 100 \$
		2027-2028	14 600 \$
		2028-2029	15 000 \$
Horizons Tatamis	Arts martiaux communautaires 2025-2029	2025-2026	40 000 \$
		2026-2027	35 000 \$
		2027-2028	32 000 \$
		2028-2029	30 900 \$
Carrefour Jeunesse Emploi St-Laurent	Génération active	2025-2026	30 000\$
		2026-2027	30 000\$
		2027-2028	30 000\$
		2028-2029	30 000\$
VertCité	Cultures urbaine	2025-2026	40 000 \$
		2026-2027	40 000 \$
		2027-2028	40 000 \$
		2028-2029	40 000 \$
Maison des Familles de Saint-Laurent	Bazar d'hiver et Bazar 0-5 ans	2025-2026	38 000 \$
		2026-2027	33 000 \$
		2027-2028	31 000 \$
		2028-2029	29 909 \$

Centre des Femmes de Saint-Laurent inc	Communauté femmes solidaires	2025-2026	23 694 \$
		2026-2027	36 791 \$
		2027-2028	36 791 \$
		2028-2029	36 791 \$
Centre communautaire Bon Courage de Place Benoit	Place à l'Action : Soutien, Autonomisation et Solidarité pour les Résidents de Place Benoit	2025-2026	40 000 \$
		2026-2027	40 000 \$
		2027-2028	40 000 \$
		2028-2029	40 000 \$

- 2.- D'approuver les neuf conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3.- D'autoriser le directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer lesdites conventions;
- 4.- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉ.

CA25 08 0144

Soumis sommaire décisionnel numéro 1255542005 relatif à une convention de services et une convention de contribution financière avec le Comité Écologique du Grand Montréal (CEGM) pour l'entretien et l'aménagement écologique du Boisé du parc Marcel-Laurin pour l'année 2025.

ATTENDU que depuis 2005, l'arrondissement a entrepris une démarche de conservation, de restauration et de mise en valeur du boisé du parc Marcel-Laurin en s'associant à l'organisme à but non lucratif le Comité écologique du Grand Montréal (CEGM);

ATTENDU que l'entretien régulier du boisé (désherbage, infrastructures, remise en état des sentiers, etc.) fait l'objet du volet 1 de la présente convention de services;

ATTENDU que pour sa part, le volet 2 de cette même convention de services concerne exclusivement les actions visant la restauration des zones d'abattage de frênes 2024 et 2025;

ATTENDU que l'organisme le CEGM, qui agit depuis de nombreuses années à la restauration écologique du boisé du parc Marcel-Laurin, est qualifié pour réaliser l'ensemble des tâches contenues dans les volets 1 et 2 de la présente convention de services.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la convention de services en faveur du Comité écologique du Grand Montréal (CEGM) et d'approuver une dépense au montant maximal de 507 590,68 \$, taxes incluses (volet 1 – 65 830,81 \$ et volet 2 – 441 759,87 \$) du boisé du parc Marcel-Laurin pour l'année 2025;
- 2.- D'autoriser la convention de contribution financière au Comité écologique du Grand Montréal et d'approuver la dépense s'y rattachant au montant de 25 000 \$, non taxable;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

CA25 08 0145

Soumis sommaire décisionnel numéro 1250299006 relatif à un don au Cégep Vanier en soutien à l'organisation d'un événement du Département de technologies architecturales.

ATTENDU les critères de la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent* actuellement en vigueur;

ATTENDU que la direction du Département souhaite organiser un événement festif qui réunira 200 étudiants, le 23 mai 2025.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 500 \$ au Cégep Vanier en soutien à l'organisation d'un événement du Département de technologies architecturales;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA25 08 0146

Soumis sommaire décisionnel numéro 1250299005 visant à accorder une contribution financière non récurrente au Centre Soutien-Jeunesse de Saint-Laurent en soutien aux activités entourant son 35^e anniversaire de fondation.

ATTENDU les critères d'admissibilité de la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent actuellement* en vigueur;

ATTENDU que dans le cadre des activités entourant ses 35 ans d'existence, le Centre Soutien-Jeunesse de Saint-Laurent souhaite organiser un souper spectacle pour ses membres.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

- 1.- D'accorder une contribution financière non récurrente de 1 000 \$ au Centre Soutien-Jeunesse de Saint-Laurent, en soutien aux activités entourant son 35^e anniversaire de fondation;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA25 08 0147

Soumis sommaire décisionnel numéro 1250664003 visant à autoriser une dépense n'excédant pas 60 000 \$ dans le cadre d'un voyage-échange entre la Ville de Lethbridge en Alberta et l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal.

ATTENDU que depuis 1967, Saint-Laurent est jumelé à la Ville de Lethbridge située en Alberta et qu'un voyage-échange est organisé chaque année pour les citoyennes et citoyens des deux municipalités;

ATTENDU que pour l'année 2025, le déroulement du voyage-échange se fera comme suit : la délégation de Saint-Laurent visitera Lethbridge du 3 au 10 juillet 2025 et celle de Lethbridge rendra visite à la délégation de Saint-Laurent du 6 au 13 août 2025;

ATTENDU que la somme maximale octroyée ne devra pas dépasser 60 000 \$ et qu'elle devra couvrir les billets d'avion, les frais de restauration, d'hôtellerie ainsi que toutes dépenses afférentes liées à ce voyage-échange pour les six citoyennes ou citoyens, l'élu(e) et un accompagnateur.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une dépense n'excédant pas 60 000 \$ dans le cadre d'un voyage-échange entre la Ville de Lethbridge et l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA25 08 0148

Soumis sommaire décisionnel numéro 1250664004 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser les dépenses pour lesquelles une délégation des membres du conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, participeront à l'événement suivant :

Autoriser	Montant
Congrès annuel et salon professionnel 2025 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) du 29 mai au 2 juin 2025, à Ottawa, au Centre Rogers. Frais d'inscription, de voyage, d'hébergement et de restauration de MM. Alan DeSousa, Aref Salem et Jacques Cohen.	11 741,85 \$
Total	11 741,85 \$

- 2.- D'imputer les dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA25 08 0149

Dépôt par la directrice d'arrondissement des rapports globaux sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs et ses amendements (sommaire décisionnel numéro 1253984004).

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De prendre acte des rapports globaux sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 22 février et le 21 mars 2025, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs et ses amendements.

Après avoir pris connaissance des rapports, le conseil prie le secrétaire de les déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA25 08 0150

Le règlement numéro RCA08-08-0001-173 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage afin d'autoriser un lieu de retour de contenants consignés d'une superficie maximale de 1000 mètres carrés dans la zone S11-017 est soumis au conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1259469001).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 février 2025, la conseillère Vana Nazarian a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tel que soumis, le règlement numéro RCA08-08-0001-173 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage afin d'autoriser un lieu de retour de contenants consignés d'une superficie maximale de 1000 mètres carrés dans la zone S11-017.

ADOPTÉ.

CA25 08 0151

Soumis sommaire décisionnel numéro 1258433003 visant à édicter une ordonnance, en vertu du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, autorisant la réduction du nombre minimal et maximal de cases de stationnement, ainsi que l'aménagement d'un espace extérieur de

remisage de déchets dans des conteneurs semi-enfouis pour un établissement d'enseignement préscolaire et scolaire au niveau de la prématernelle, de la maternelle et du primaire situé au 2375, rue des Pyrénées.

ATTENDU l'article 1.12 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage permettant au conseil d'arrondissement de régir ou d'autoriser, par ordonnance, des dispositions dérogatoires qui ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU que les dispositions prévues au 2^e paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

ATTENDU que l'ordonnance OCA08-08-0001-30 est édictée afin de permettre la réduction du nombre minimal et maximal de cases de stationnement, ainsi que l'aménagement d'un espace extérieur de remisage de déchets dans des conteneurs semi-enfouis pour un établissement d'enseignement préscolaire et scolaire au niveau de la prématernelle, de la maternelle et du primaire situé au 2375, rue des Pyrénées.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA08-08-0001-30 permettant à un établissement d'enseignement préscolaire et scolaire au niveau de la prématernelle, de la maternelle et du primaire situé au 2375, rue des Pyrénées, arrondissement de Saint-Laurent, de déroger aux dispositions normatives liées au stationnement afin de réduire le nombre minimal et maximal de cases de stationnement et d'aménager un espace extérieur de remisage de déchets dans des conteneurs semi-enfouis.

ADOPTÉ.

CA25 08 0152

Soumis sommaire décisionnel numéro 1255514001 visant à autoriser l'abolition et la création d'un poste de conseiller en planification à la Division des sports et des installations de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste temporaire de conseiller en planification a été créé et pourvu temporairement depuis juin 2023 à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

ATTENDU que l'expérience a été concluante et que les résultats du poste ont été positifs, nous recommandons la création permanente du poste de conseiller en planification à la Division des sports et des installations de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

ATTENDU qu'après examen des projets en cours et à venir, nous recommandons l'abolition du poste temporaire de conseiller en planification (poste : 87170 – emploi : 302240 – SBA : 366679) et la création d'un poste permanent de conseiller en planification (poste : à créer – emploi : 302240 – SBA : XX8600).

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'abolir, à la Division des sports et des installations de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social le poste temporaire de conseiller en planification (poste : 87170 – emploi : 302240 – SBA : 366679);
- 2.- De créer, à la Division des sports et des installations de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, le poste permanent de conseiller en planification (poste : à créer – emploi : 302240 – SBA : XX8600);
- 3.- D'imputer la dépense, le cas échéant, selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA25 08 0153

Soumis sommaire décisionnel numéro 1256322004 visant à désigner trois membres suppléants au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Saint-Laurent, pour l'année 2025.

ATTENDU la résolution CA23 080580 adoptée par le conseil d'arrondissement le 5 décembre 2023, relativement à la nomination du président, du vice-président et des membres du comité consultatif d'urbanisme pour les années 2024 et 2025 (1236322004);

ATTENDU qu'afin d'assurer le bon fonctionnement du comité consultatif d'urbanisme (CCU), le conseil d'arrondissement doit procéder à la nomination de trois membres du conseil d'arrondissement pour d'agir à titre de membres suppléants au comité consultatif d'urbanisme, pour l'année 2025.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer, pour la période du 2 avril au 31 octobre 2025, madame Vana Nazarian, conseillère de ville, monsieur Aref Salem, conseiller de ville ainsi que le maire d'arrondissement, monsieur Alan DeSousa, pour agir à titre de membres suppléants au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

CA25 08 0154

Dépôt du Bilan 2024 du comité consultatif d'urbanisme.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De prendre acte du Bilan 2024 du comité consultatif d'urbanisme et de le déposer aux archives, tel que recommandé par le conseil au secrétaire.

ADOPTÉ.

CA25 08 0155

La période des affaires nouvelles pour les membres du conseil débute à 21 h 25

Les affaires nouvelles suivantes sont soumises à la présente séance :

La **conseillère Annie Gagnier** souligne la première tenue de l'atelier de réparation « Repair Café » à la Maison Robert-Bélanger où tous les élus étaient présents, qui a eu lieu le 22 mars, et qui se tiendra le quatrième samedi de chaque mois. Il s'agit d'une occasion de rencontre et d'aide entre les citoyens afin de réparer des vieux appareils électroniques, petits meubles et vêtements. Des bénévoles qualifiés étaient présents pour aider à réparer et à transmettre quelques astuces.

La **conseillère Vana Nazarian** soumet les éléments suivants :

- Elle souligne la tenue du « Repair Café » à la Maison Robert-Bélanger, qu'il s'agit d'un bel exercice de développement durable et d'entraide, et que l'on peut en profiter pour visiter les lieux. Le prochain rendez-vous se tiendra le 28 avril;
- Elle représentera l'arrondissement avec la conseillère Annie Gagnier lors de la Course Saint-Laurent qui se tiendra le 13 avril prochain. Elle rappelle qu'il est encore temps de s'y inscrire.

Le **conseiller Aref Salem** soumet les éléments suivants :

- Il souligne que cinq dates sont encore à venir pour la tenue du « Repair Café » et que celui-ci a lieu de 10 h à 14 h;
- Il mentionne le voyage-échange avec la Ville de Lethbridge, échange qui existe depuis 1967. Cette année offrira l'opportunité aux citoyens âgés de 55 ans et plus d'y participer et il est temps de s'inscrire;
- Il rappelle que la date limite pour déposer sa candidature en ligne pour les camps de jour est le 6 avril;

- Enfin, il souligne que le mois de mai sera le *Mois du jardin* et encourage les citoyens à se préparer pour la distribution de compost et de plants.

Le **conseiller Jacques Cohen** soumet les éléments suivants :

- Il mentionne que le « Repair Café » l'a rendu nostalgique à la vue de plusieurs appareils électroniques d'une autre époque;
- Il souligne la tenue du Mois du patrimoine Sikh en avril;
- Il souligne le décès de madame Gisèle Mercier qui nous a quittés à l'âge de 92 ans. Madame Mercier était une ancienne employée de l'hôtel de ville et occupait la fonction d'agente de sécurité.

Le **maire Alan DeSousa** soumet les éléments suivants :

- Il souligne la belle ambiance lors de l'atelier de réparation « Repair Café » à la Maison Robert-Bélanger et se dit très content du nombre de personnes qui se sont déplacées;
- Il mentionne que madame Mercier était très appréciée et a beaucoup contribué au quotidien de l'hôtel de ville.

CA25 08 0156

La deuxième période des questions du public débute à 21 h 38.

Aucune question n'a été posée.

CA25 08 0157

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 21 h 38.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 mai 2025.
